

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	1992/0425(COD)	Procédure terminée
Lutte contre les émissions de composés organiques volatils (COV) résultant du stockage de l'essence et de sa distribution des terminaux aux stations-service, Etape I Voir aussi 2008/0229(COD) Modification 2016/0394(COD)		

Sujet

3.60.02 Industrie pétrolière, carburants
3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile

Informations complémentaires

Commission européenne

[EUR-Lex](#)